

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00974

Numéro SIREN : 751 809 187

Nom ou dénomination : A.A.A

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000477



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES LA COTE SAINT-ANDRE

3 BD DE LATTRE DE TASSIGNY
38261 LA COTE SAINT ANDRE CEDEX

04 74 20 59 10

SIE.LA-COTE-SAINT-ANDRE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M PAYROU Xavier, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL A.A.A. SIREN 751 809 187.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration au jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats

Formulaire principal : 2065

Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI

Période déclarée : 01/07/2022 au 01/07/2023

Date limite de dépôt : 17/10/2023

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2023304-0000000144213359

Date de dépôt : 31 octobre 2023 à 14:50:33 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SARL A.A.A

Identifiant du soumissionnaire : 751 809 187

Désignation du signataire : PAYROU Xavier

Synthèse des éléments déclarés : Déficit : 9421

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 506246669873980497317858386)

Signature numérique : 00YtDp1g4mzCHPW8/EmgNabunxvwwBBj8woToPR11+KDMKtg9/k3kNjww7bF8P6
EAe3Qw2bEOIY9qYIMdOmQPN1J2QF8v11;Nd4bA+UVCKPEwzocJwzp00Rdc6UDyC
u6qp7-34JHt1ksfca1u1LC2VeenTwhEBk1kxQSulov/nF9+NEPq/UCXR/4q6im9
eGVFaQSEI0XjpQFomqUFKv/iWASbC4F1K2GeDyEcB8qEj0zrnnvQFutPr60VmcF5q
1YK001CCrGiQy6tTpiVNsM:kHqVoB2ITazG4tccNowncIM24LSP6L8XwAF/xRzTm
CQBQnd6y/rvJW+10PRfGFg==

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M PAYROU Xavier

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20142040017171

Pour le compte de :

SARL A.A.A

34 ROUTE DE GRENOBLE

38430 MOIRANS

N° SIREN : 751 809 187

Période déclarée : 01/07/2022 au 01/07/2023

Date limite de dépôt : 17/10/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

ALGERIE

Oui

Adresse de messagerie

xavinformatik@hotmail.com

ADDRESS ONLY

Numéro, type et nom de voie

34 route de Grenoble

Code postal

38430

Ville Moirans

B - ACTIVITÉS

COMPILATION

Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

RESULTS

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15%

Déficit (report du 2033-
B)

9 421

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Non



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2022)*

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Bilan	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	22 369	18 341	4 028
Immobilisations financières (1)	1 000		1 000
TOTAL I (5)	23 369	18 341	5 028
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	3 820		3 820
Disponibilités	6 244		6 244
TOTAL II	10 064		10 064
TOTAL GENERAL (I + II)	33 433	18 341	15 092

B - PASSIF

		Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres		
Capital social ou individuel		10 000
Réserve légale		923
Report à nouveau		-27 037
Résultat de l'exercice		-9 421
TOTAL I		-25 535
3 - Dettes		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	40 248	40 627
TOTAL III		40 627
TOTAL GENERAL (I + II + III)		15 092

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	31 789
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		31 789
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		15 002
Variation de stock (marchandises)		120
Autres charges externes		24 076
Dotations aux amortissements		2 012
Total des charges d'exploitation (II)		41 210
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-9 421
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-9 421

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Deficit
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPÔT ET DÉFICITS ANTÉRIEURS		9 421
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPÔT ET DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Deficit
		9 421
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPÔT ET DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Deficit
		9 421

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements et aménagement divers	22 369			22 369	
Autres immobilisations corporelles	1 000			1 000	
TOTAL rubrique I	23 369			23 369	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotaions de l'exercice)	Diminutions (amortissements sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	16 329	2 012		18 341
TOTAL rubrique II	16 329	2 012		18 341

**COPIE CERTIFIÉE
FIDÈLE À L'ORIGINAL**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

CHIFFRES RELEVÉS		MONTANTS	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			31 789
		TOTAL 1	31 789
AUTRES PRELEVEMENTS		VALEUR AJOUTÉE	
Variation positive des stocks			120
		TOTAL 2	120
CHARGES A RETENIR		VALEUR AJOUTÉE	
Achats			15 002
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			6 240
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			17 504
		TOTAL 3	38 746
RÉSULTAT			
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)			-6 837

SARL A.A.A.
34 Route de Grenoble
38430 MOIRANS

Capital de : 10 000€

SIRET : 751 809 187 00014 – RCS GRENOBLE

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

ET RESOLUTION VOTEE

(ARTICLE L 232-22 DU CODE DE COMMERCE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à

-9421,00 €

Origine :

Résultat de l'exercice

-9421,00 €

Sur les reports à nouveau

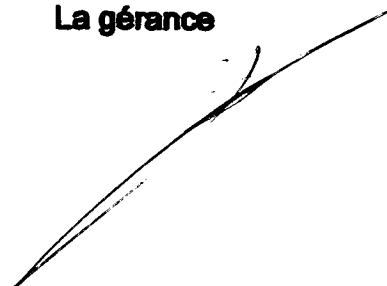
-9421,00 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes.

Pour copie certifié conforme

La gérance



SARL A.A.A.
34 Route de Grenoble
38430 MOIRANS

Capital de : 10 000€

SIRET : 751 809 187 00014 – RCS GRENOBLE

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs les associés,

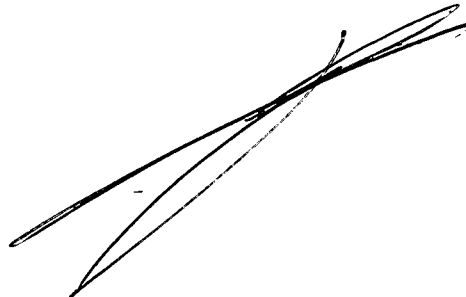
En application des articles 223-19 et R 223-17 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues, entre la Société et l'un de ses gérants ou associés :

CONVENTIONS ANTERIEURES POURSUIVIES.

- Le compte courant d'associé ouvert au nom de Mr PAYROU XAVIER dans les comptes de la société présente. à la clôture de l'exercice, un solde débiteur s'élevant à la somme de * € Ce compte n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

* 40.248,00 €

La Gérance



SARL A.A.A.
34 Route de Grenoble
38430 MOIRANS

Capital de : 10 000€

SIRET : 751 809 00014 – RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 30/06/2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre 2^{ème} du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Sté au cours de l'exercice clos le 30/06/23, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Pour votre information il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

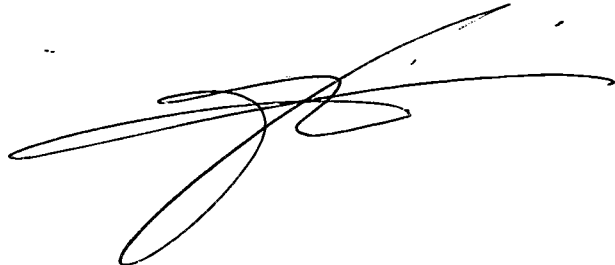
- le bilan,
- le compte de résultats,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à vote approbation, ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La sté poursuit son activité de : vente, réparation matériels informatiques
Le chiffre d'affaires est de 31789,00€ (Hors taxes)

Le volume de nos prestations est celui du 1^{er} exercice de 12 mois (1/07/22 au 30/06/23)



PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter La perte de l'exercice s'élevant à -9421,00 €

Résultat de l'exercice Déficit

-9421,00 €

Report à nouveau

-9421,00 €

Total

-9421,00 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividende.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquets du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées par l'article 39,4. du même code.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

La Gérance

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA STE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous nous efforçons de maintenir notre chiffre d'affaires, voir de progresser

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L- 232-1 du Code de commerce, la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/06/23

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 31789 € pour l'exercice (Hors taxes)
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 42210 € pour l'exercice

Le résultat d'exploitation ressort à -9421 € pour l'exercice.

Compte tenu d'un résultat financier de 0€, le résultat courant après impôt de l'exercice ressort à -9421,00 €

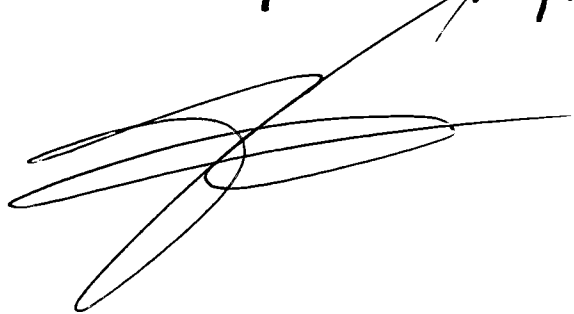
Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 0€, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de -9421,00 €

Au 30/06/23 le total du bilan de la société s'élevait à 15092,00 €

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-après, fait ressortir l'évolution des résultats de la société

	2023	2022	Variation
Résultat d'exploitation	-9421 €	-1547,00	-7874 €
Résultat courant	-9421	-1547	-7874
Résultat comptable	-9421	-1547	-7874



SARL A.A.A.
34 Route de Grenoble
38430 MOIRANS

Capital de : 10 000€

SIRET : 751 809 187 00014 – RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 Octobre 2023

L'an deux mille vingt *trois,*
Et le *31 octobre*

A 14H00

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur PAYROU XAVIER propriétaire de 48 parts
- ~~Monsieur~~ PAYROU *Jean Francois* propriétaire de 52 parts
- Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur PAYROU XAVIER préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/23
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Le texte des projets de résolution.

Le président déclare que son associé (e) a été informée de la tenue de cette assemblée, celle-ci (celui-ci) l'a assuré de sa présence et l'a dispensé de procéder aux formalités de convocation telles que prévues par la loi, mais que tous les documents et renseignements qui doivent être portés à la connaissance des associés, lui ont été remis et ont été tenus à sa disposition au siège social quinze jours avant cette réunion .

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023
- quitus de la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223- 19 du Code de commerce

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrite à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/23 Lesquels font apparaître un résultat d'exploitation de 9421 €, et un résultat fiscal -9421,00 €

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à

9421,00 €

Résultat de l'exercice

Sur les reports à nouveau

- 9421,00 €
- 9421,00 €

Rappels des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes.
Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, et adopté à l'unanimité



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14H30

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.

Le Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right.